



EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX

Commune d'ALBIAS

Séance du 12 juillet 2021

Le douze juillet deux mille vingt et un à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle St Georges, sous la présidence de Mme MAGNANI Véronique, Maire.

Présents : 19

Votants : 22

Excusés : 1

Procurations : 3

Présents : Mmes/MM. Véronique MAGNANI (Maire), Alain BARBON, Julie CARCUAC, Michel FOSSIER, Chantal GARCIA, Thierry KAUFFER, Jessica LAFOND, Pierre LIACHENKO, Pierre LOBBE, Eric LONGUEVILLE, Michel MONESMA, Naïma MOUMOU, Jeannette PEDRON, Ghislaine RODRIGUEZ, Marie-Christine RONCHINI, Frédéric SEVOZ, Martine SICARD, Hélène SIMOUN, Céline VALETON, Thierry VEYRES.

Absent(es)/Excusé(es) : Mme DORIZON Amandine

Pouvoirs : M. Olivier RENAUDEAU donne pouvoir à Mme Jeannette PEDRON

M. Jean-Nicolas BRUZARD donne pouvoir à Mme Julie CARCUAC

M. LIACHENKO donne pouvoir à Mme Jessica LAFOND

Secrétaire de séance : Céline VALETON

Début de la séance : 20 heures 31

Heures d'ouverture de la mairie

Madame le Maire soumet les nouveaux horaires d'ouverture de la mairie au vote des conseillers municipaux :

JOURS HEURES	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9h00/12h30	OUVERT	OUVERT	OUVERT Etat- Civil/URBANISME (sur rendez-vous)	OUVERT	OUVERT JUSQU'À 14h	FERME ACCUEIL DU PUBLIC SUR RDV
13h30/17h00	FERME AU PUBLIC	OUVERT JUSQU'À 18h30	FERMETURE AU PUBLIC	OUVERT	FERME AU PUBLIC	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve les horaires d'ouverture de la mairie tels que visés ci-dessus

Modification du fonctionnement du service de restauration municipale : complément au dossier d'inscription

Madame le Maire soumet un complément au dossier d'inscription de la cantine à savoir :

Donner la possibilité aux familles l'inscription au service de restauration scolaire pour l'année 2021/2022 à jours fixes non changeables à l'année. Elle propose un vote à bulletin secret aux conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Contre : 5
 - Abstention : 1
 - Pour : 16
- Approuve le complément au dossier d'inscription au service de restauration scolaire

Convention état des lieux et adressage de la voirie

Madame le Maire soumet le projet de convention ci-joint au vote des conseillers municipaux. Elle précise qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation. Madame le Maire précise que le deuxième volet de la convention concerne un état des lieux de la voirie. Elle soumet le projet de convention au vote de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve la convention soumise au conseillers municipaux
- Donne délégation à Madame le Maire pour la signature de ces conventions
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

Acquisition immobilière

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante l'acquisition du domaine du GRAND BARREAU. Elle en rappelle les objectifs :

- Sauver le patrimoine et mettre en valeur l'histoire de la commune

Elle explique que plus vite le château sera à la commune, plus vite ce patrimoine pourra être protégé. Elle rappelle que l'association de gestion et de dynamisation a été créée. Celle-ci devra signer une convention d'objectifs avec la commune avant la mise à disposition du bien.

Elle conclut qu'un système de mécénat sera mis en place afin de solliciter des partenaires financiers comme les banques et pourquoi pas solliciter Monsieur Stéphane BERN.

Elle précise que le prix de cet achat est de 1 euro sur la base d'un projet de protocole ci-joint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Votants : 22
 - Pour : 21
 - Abstention : 1
- Approuve l'acquisition du domaine du GRAND BARREAU selon les modalités fixées dans le protocole ci-joint
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL : 21h13